

# Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 13 décembre 2023 – de 12 à 16 h.

Le 14 décembre 2023 – de 9 h à 12 h.

**Salle du conseil d'administration du siège social / Microsoft Teams**

**Participants :** Mel Norton (président), Haley Flaro (vice-présidente), Bert Cyr, Donna McNeill, Adam Donnelly (13 décembre 2023), Mike MacMullin, James Stanley, Denny Vautour, Jason Green, Tim Petersen (président et chef de la direction)

**Regrets :** Adam Donnelly (14 décembre 2023)

**Personnel présent à la réunion :** David Luther, Laragh Dooley, Carolyn MacDonald, Richard Blais, Courtney St. Peter

**Invité(e)s :** Kelli Simmonds (présidente du WCAT) (pour le point 13), Ron Marcolin (pour le point 16), Shirley Hickman (pour le point 17), Lorna Catrambone (pour le point 17), Paulette Raymond (pour le point 17)

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le président du conseil d'administration a indiqué qu'en raison de problèmes de quorum, le comité de vérification n'a pas pu se réunir à l'heure prévue et le rapport du comité de vérification au point 20 a été retiré de l'ordre du jour. Le président a également indiqué qu'il y aurait un nouveau point à huis clos après le point 3 pour discuter du CdeR.

**Sur proposition, dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour du 13 et 14 décembre 2023, avec les modifications.*

## 2. Moment de sécurité

Le conseil d'administration a discuté de l'importance du serrage des roues; il est recommandé, une fois les pneus/roues changés, de faire équilibrer le véhicule et de faire serrer les roues après 30 kilomètres.

## 3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil d'administration a demandé si des membres avaient une déclaration de conflit d'intérêts. Un membre indique qu'une politique envisagée par le conseil pendant la réunion reflète un cas mettant en cause son employeur et son client; toutefois, aucune déclaration de conflit n'a été faite.

#### 4. CdeR (à huis clos)

Une session à huis clos a eu lieu.

#### 5. Approbation du procès-verbal

##### a. Les 27 et 28 septembre 2023

Le conseil d'administration a examiné le procès-verbal de la réunion du conseil du 27 et 28 septembre 2023.

**Sur proposition dûment appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 27 et 28 septembre 2023, tel que présenté.*

#### 6. Ordre du jour

##### a. Plan de travail de 2023

Le conseil d'administration a examiné le plan de travail de 2023 comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

**Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration reçoive le plan de travail 2023 à titre informatif.*

##### b. Mise à jour de la lettre de mandat

Le conseil d'administration a examiné la mise à jour de la lettre de mandat, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

**Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration reçoive la mise à jour de la lettre de mandat pour information.*

#### 7. Plan de travail du conseil pour 2024

Le conseil d'administration a examiné le plan de travail proposé pour 2024, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

La vice-présidente a indiqué que le plan de travail proposé n'indique pas les politiques qui seront proposées en 2024 et qu'elle apprécierait que cette information soit incluse. Le président et chef de la direction a déclaré que les politiques seront ajoutées à tous les ordres du jour des réunions et qu'un cadre stratégique prioritaire sera créé, mais qu'il a besoin d'une certaine flexibilité quant au moment où les politiques seront présentées. La vice-présidente a demandé si le conseil peut voir le cadre de priorité des politiques; le président et chef de la direction a indiqué que le directeur de la planification stratégique, des politiques et des risques préparera un document à cet effet et le présentera à une prochaine réunion du conseil.

**Sur proposition, dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Le conseil d'administration approuve le plan de travail du conseil d'administration pour 2024.*

#### 8. Calendrier des réunions du conseil et des comités pour 2024

Le conseil d'administration a examiné le calendrier proposé pour les réunions du conseil

et des comités pour 2024.

**Sur proposition dûment appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité que :**

*Le conseil d'administration approuve le calendrier des réunions du conseil et des comités pour 2024.*

## **9. Politiques**

### **a. 21-215 Suppléments à l'indemnité**

Le directeur général de la planification stratégique, des politiques et des risques a donné au conseil un aperçu des modifications apportées à la Politique 21-215 – Suppléments à l'indemnité, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

Un membre a indiqué qu'il ne s'opposait pas à la recommandation, mais a soulevé des préoccupations relativement à l'article 5 de la Politique et a indiqué qu'une discussion devrait avoir lieu à l'avenir au sujet de celui-ci.

**Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration approuve le projet de Politique 21-215, Suppléments à l'indemnité, diffusion 6, et annule la Politique 21-215, Suppléments à l'indemnité, diffusion 5, avec prise d'effet immédiate.*

## **10. Mise à jour de la législation**

### **a. SST**

Le président et chef de la direction a fait le point sur le Règlement général 91-191, phase 3 et la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :** *Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, le rapport d'étape sur les modifications législatives.*

### **b. Recommandations relativement à la Loi sur les accidents du travail**

Le président et chef de la direction a dit au conseil que le ministre était censé assister à cette réunion, mais qu'en raison d'un conflit d'horaire, il avait dû annuler. Il a indiqué qu'il était prévu que le ministre assiste à la réunion du 1<sup>er</sup> trimestre.

Des discussions ont eu lieu au sujet des progrès réalisés à ce jour relativement aux réunions avec la province du Nouveau-Brunswick.

Le président a demandé que cette discussion soit reportée à une réunion ultérieure à titre de point précis.

## **11. Modification législative – Consultation des agents correctionnels**

Le directeur exécutif de la planification stratégique, des politiques et des risques et le

directeur des communications organisationnelles ont donné au conseil un aperçu des résultats de la consultation des intervenants concernant l'ajout des agents correctionnels aux présomptions relatives au SSPT, comme il est indiqué dans les documents de la réunion.

Mme Dooley a indiqué qu'environ 98 % des répondants étaient en faveur. Mme Dooley a également indiqué qu'elle s'attendait à ce que d'autres groupes d'intervenants militent en faveur de l'inclusion; l'Association des infirmières et infirmiers a saisi cette occasion et a fourni une lettre demandant que ses membres soient considérés comme des premiers intervenants. La vice-présidente a indiqué être déçue de ne pas avoir reçu la lettre dans les documents relatifs à la réunion et avoir eu l'opportunité de réviser celle-ci. Mme Dooley a indiqué qu'il n'y avait pas que les infirmières qui souhaitaient être incluses dans les présomptions relatives au SSPT.

Le président et chef de la direction a indiqué que son équipe peut faire un survol des autres juridictions pour voir quels groupes sont inclus dans les présomptions de SSPT et ramener la question au conseil pour discussion et que, entre-temps, Travail sécuritaire NB fournira une réponse à l'Association des infirmières et infirmiers. Les membres du conseil étaient satisfaits de cette suggestion.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration consente à apporter une modification législative à la Loi sur les accidents du travail (LAT) afin d'inclure les agents correctionnels dans la définition de « intervenant d'urgence ».*

## **12. Mise à jour sur la modernisation**

Le directeur général des communications organisationnelles et le chef de la direction intérimaire de la transformation de l'organisation et de l'expérience client ont fourni une mise à jour sur les efforts de modernisation au sein de Travail sécuritaire NB tel que discuté dans les documents relatifs à la réunion.

Le président et chef de la direction a dit au conseil d'administration que l'équipe de haute direction a remarqué que la fin de l'année représente beaucoup de travail pour les membres de l'organisation. Il a indiqué qu'il y aura des périodes où la charge de travail sera importante au cours du processus de modernisation. Il a dit qu'il exhortait les gens à prendre des pauses quand ils en avaient besoin et à ne pas surcharger les gens pour éviter l'épuisement professionnel.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration reçoive la mise à jour sur la modernisation à titre informatif.*

## **13. Rencontre avec la présidente du TAAT – Kelli Simmons**

Kelli Simmons, présidente du Tribunal d'appel des accidents au travail Nouveau-Brunswick (le « TAAT »), a fait des remarques au conseil pour faire le point sur le TAAT. Certains changements positifs qu'elle a indiqués au conseil comme le TAAT

prévoit maintenant une audience d'appel trois (3) mois à l'avance plutôt que 30 jours. Mme Simmons a indiqué que cela aide à établir le calendrier et à se préparer; elle a également indiqué au conseil que le processus d'appel est maintenant fait électroniquement, ce qui est également très utile.

Mme Simmons a indiqué qu'elle avait déjà signalé cette situation au conseil, mais que, depuis que le Bureau d'examen de décisions a traité de son arriéré de dossiers, le TAAT a commencé à accumuler des retards avec les appels. Elle a dit que le TAAT fait de son mieux, mais qu'il cherche une solution à long terme.

Mme Simmons a remercié le président et chef de la direction pour ses communications ouvertes et pour l'avoir tenue au courant de l'évolution de la situation au sein du CdeR. Elle a dit que le TAAT cherchait actuellement un nouvel emplacement, et qu'elle faisait preuve d'un optimisme prudent.

Un membre a demandé des éclaircissements sur l'établissement du calendrier des audiences trois (3) mois à l'avance, il a demandé si c'était le cas pour tous les dossiers et il a indiqué que trois (3) mois pourraient représenter un énorme fardeau pour certaines personnes. Mme Simmons a indiqué être d'accord et a dit que c'était au cas par cas et que des exceptions pouvaient être faites selon la situation.

Un membre a demandé jusqu'à où remonte l'arriéré et combien de dossiers sont en attente. Mme Simmons a répondu que, en date du 3 novembre 2023, il y avait 62 dossiers dans la catégorie A, qui sont des personnes ayant un besoin urgent d'aide financière, et 114 dossiers dans la catégorie B. Un autre membre a demandé à Mme Simmons si elle pouvait obtenir des données sur le temps moyen qu'il faut pour obtenir une décision d'appel de la part du TAAT. Mme Simmons a dit qu'elle obtiendrait ces renseignements et les fournirait au conseil.

Le conseil a remercié Mme Simmons d'être venue et d'avoir fait le point, et Mme Simmons a quitté la réunion.

Un membre a demandé si le président et chef de la direction et le chef du contentieux pouvaient communiquer avec la présidente du TAAT pour discuter de la question de l'arriéré et voir s'il y avait quelque chose que Travail sécuritaire NB pouvait faire pour aider. Le président et chef de la direction et le chef du contentieux ont convenu d'examiner la question.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**  
*Que le conseil d'administration reçoive la mise à jour de la présidente du TAAT – Kelli Simmons, pour information.*

#### **14. Rapport sur la responsabilité du président et chef de la direction**

Le président et chef de la direction a donné au conseil un aperçu de son rapport sur la responsabilité, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

Un membre a attiré l'attention sur le fait que peu de gens ont accès à la technologie en ce qui concerne les blessures psychologiques et qu'un système robuste devrait être examiné. Le président et chef de la direction a dit que c'était un bon point à considérer.

## **15. Mise à jour sur le comité d'examen des décès**

### **a. Rapport du président du comité d'examen des décès de la réunion du comité du 7 décembre 2023**

Le président du comité d'examen des décès a fourni une mise à jour sur la réunion du comité du 7 décembre 2023, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion. Il a indiqué au conseil que le point principal est que chaque décès aurait pu être évité, et le personnel cherche des moyens de prévenir la répétition de ces incidents.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil d'administration reçoive pour information le rapport du président du comité d'examen des décès de la réunion du 7 décembre 2023.*

## **16. Présentation par des parties prenantes – Ron Marcolin – MEC**

Ron Marcolin, vice-président de division, des Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), est venu faire une présentation au conseil. M. Marcolin a indiqué au conseil que MEC existe depuis 1871, qu'il s'agit d'une organisation sans but lucratif et que celle-ci est fondée sur ses membres. Il a indiqué que MEC défendait les manufacturiers et les exportateurs à l'échelle provinciale et nationale, et que le Nouveau-Brunswick compte actuellement 60 membres. M. Marcolin a indiqué au conseil que Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba ont récemment mis en œuvre de nouveaux programmes de sécurité.

Un membre a demandé depuis le lancement des nouveaux programmes de sécurité si le nombre d'incidents avait diminué ou si la sécurité s'était améliorée. M. Marcolin a répondu par l'affirmative et il serait disposé à fournir les chiffres à l'appui au conseil.

Le président et chef de la direction a demandé à M. Marcolin s'il serait disposé à discuter avec Travail sécuritaire NB des programmes de sécurité; celui-ci a indiqué que Travail sécuritaire NB avait des bons programmes de sécurité, mais qu'il y a toujours place à l'amélioration. M. Marcolin a déclaré qu'il serait heureux d'avoir cette conversation.

Un membre a demandé si la santé et la sécurité sont considérées plus positivement par les employeurs et si elles sont maintenant considérées comme « bonnes pour les affaires » plutôt que comme des dépenses. M. Marcolin a indiqué que la culture des employeurs en matière de santé et de sécurité s'est améliorée et que lorsque les employés sont satisfaits les employeurs sont satisfaits.

Le président et chef de la direction a indiqué que M. Marcolin appuyait pleinement les améliorations des prestations et l'a remercié de son soutien. Le conseil remercie M. Marcolin d'être venu faire cette présentation et de lui avoir fourni des renseignements

utiles sur MEC..

**Sur proposition dûment appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**  
*Que le conseil d'administration reçoive pour information la présentation de Ron Marcolin sur les Manufacturiers et Exportateurs du Canada.*

### **17. Présentation par des parties prenantes – Shirley Hickman – Threads of Life**

Le directeur des communications organisationnelles a introduit Shirley Hickman, directrice générale de Threads for Life. Mme Hickman a présenté trois autres participants : Lorna Catrambone, directrice du partenariat, Dwayne Boyde, coordinateur du développement régional, région de l'Atlantique, et Paulette Raymond, bénévole. Mme Hickman a donné au conseil un aperçu de Threads for Life et des programmes offerts pour aider les proches des victimes de tragédies survenues en milieu de travail.

Mme Raymond a fait une présentation émouvante au conseil sur la mort tragique de son frère, Tommy Raymond.

Le président du comité d'examen des décès a remercié Mme Raymond d'avoir raconté son histoire et a indiqué que le comité d'examen des décès n'oublie pas les tragédies que vivent les membres de la famille et les amis lorsqu'un décès survient en milieu de travail.

La vice-présidente a également remercié Mme Raymond et Threads for Life, elle a félicité l'organisation pour son solide modèle de soutien par les pairs et elle a dit que la chance de parler à quelqu'un qui a vécu la même chose est très puissante.

Le président a remercié Threads for Life d'être venu témoigner devant le conseil et a indiqué à Mme Hickman qu'elle bénéficierait de l'appui continu de Travail sécuritaire NB afin d'aider à mettre fin aux tragédies en milieu de travail. Le président et chef de la direction a dit que le travail accompli par le groupe Threads for Life est très important, ayant participé à un forum où il a été témoin de l'impact que Threads for Life a sur les gens.

### **18. Mise à jour du comité de gouvernance**

#### **a. Rapport du président du comité de gouvernance de la réunion du 22 novembre 2023**

Le président du comité de gouvernance a donné au conseil une mise à jour de la réunion du 22 novembre 2023, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

**Sur proposition dûment appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**  
*Le conseil d'administration a reçu le rapport du président du comité de gouvernance de la réunion du 22 novembre 2023 pour information.*

#### **b. Politique 41-011 – Gouvernance – Mobilisation des comités techniques des intervenants dans la réforme législative et réglementaire**

Le président du comité de gouvernance a fait le point sur la Politique 41-011, tel qu'il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion, et a recommandé au

conseil d'annuler cette politique.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil annule la Politique 41-011- Gouvernance – Mobilisation des comités techniques des intervenants dans la réforme législative et réglementaire, diffusion 2.*

**c. Politique 41-013 - Code de conduite**

Le président du comité de gouvernance a fait le point sur la Politique 41-013, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion, et a recommandé que le conseil approuve la diffusion 2 et annule la diffusion 1.

**Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil approuve la Politique 41-013 – Code de conduite, diffusion 2 et annule la Politique 41-013 – Code de conduite, diffusion 1, avec prise d'effet immédiate.*

**d. Conseiller juridique en gouvernance / Conseil juridique indépendant pour le conseil**

Le président du comité de gouvernance a recommandé le régime proposé pour obtenir des conseils juridiques indépendants pour le conseil, tel qu'il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion par le chef du contentieux.

**Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil approuve le régime proposé en ce qui concerne les conseils juridiques indépendants pour le conseil au besoin.*

**19. Mise à jour du comité des ressources humaines et de la rémunération**

**a. Rapport du président du comité des ressources humaines et de la rémunération de la réunion du 23 novembre 2023**

Le président du comité des ressources humaines et de la rémunération a donné un aperçu du rapport de la réunion du 23 novembre 2023, tel qu'il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil reçoive le rapport du président du comité des ressources humaines et de la rémunération de la réunion du 23 novembre 2023.*

**b. Politique 33-000 – Ressources humaines**

Le président du comité a indiqué que le comité des ressources humaines et de la rémunération avait recommandé au conseil d'approuver les modifications apportées à la Politique 33-000 – Ressources humaines.



Un membre a indiqué que la section sur la diversité et l'inclusion ne fait pas référence à tous les motifs énumérés dans la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Le président et chef de la direction s'est engagé à réviser cette question, et à la soumettre ses modifications pour l'approbation du conseil à la réunion du premier trimestre de 2024.

## **20. Mise à jour du comité des finances et des placements**

### **a. Rapport de la présidente du comité des finances et des placements de la réunion du 30 novembre 2023**

La présidente du comité des finances et des placements a donné un aperçu du rapport de la réunion du 29 novembre 2023, tel qu'il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion. La présidente a souligné quelques points essentiels, tels que:

- Demander à SEI de créer un tableau de bord concis sur la base d'un projet fourni par les aviseurs du comité
- L'ajout d'un rapport sur les flux de trésorerie généraux à l'examen trimestriel.

La présidente du comité a également indiqué qu'il n'était pas prévu que l'étude sur la gestion de l'actif et du passif soit présentée au comité des finances et des investissements, mais plutôt à l'ensemble du conseil. Elle a indiqué au conseil qu'elle estime que le comité des finances et des placements devrait avoir la possibilité d'examiner et d'approuver le processus avant qu'il ne soit soumis au conseil. Des discussions ont eu lieu entre les membres.

**Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :**

*Que le conseil, à titre d'information, le rapport de la présidente du comité des finances et des investissements de la réunion du 23 novembre 2023.*

## **21. Nouvelles affaires**

Aucune nouvelle question n'a été abordée.

## **22. Séance à huis clos**

Une séance à huis clos a été organisée.

## **Levée de la séance**

Proposition d'ajournement le 14 décembre 2023 à 11 h 02.